



Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le 23/06/2021

ID : 063-200071199-20210621-CCPL\_2021\_92-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	34 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : **14 juin 2021**  
Date d'affichage : **14 juin 2021**

**SEANCE DU 21 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un du mois de juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au complexe sportif d'Aigueperse.

**Présents avec voix délibérante :**

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Dominique TIXIER, Guy TIXIER

**Absents ayant donné un pouvoir :**

André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER  
Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Matéo MOREL  
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS  
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD  
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

**Absents représentés :**

Stéphane BARDIN

**Absents :**

Roland GENESTIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Pierre LYAN, Luc CHAPUT, Marc CARRIAS

**Secrétaire de séance :** Catherine CUZIN

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2021-92 : ENFANCE-JEUNESSE - SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

**Rapporteur :** Didier CHASSAIN

La communauté de communes Plaine Limagne réaffirme sa volonté de poursuivre les objectifs définis dans le plan d'action de la CTG 2019-2020, en créant un Lieu d'Accueil Enfants Parents, dont l'ouverture est prévue en Septembre 2021, à Randan.

Ce nouveau service va être intégré dans le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de la CCPL en cours (2019-2022) et bénéficier du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme.

Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le 23/06/2021

ID : 063-200071199-20210621-CCPL\_2021\_92-DE

La communauté de communes Plaine Limagne a choisi de signer, conjointement au CEJ, une Convention Territoriale Globale pour la période 2019-2020, cette dernière, arrivée à échéance en décembre 2020, doit être renouvelée pour 4 ans (2021-2024) et prendra automatiquement le relais du CEJ arrivé à son terme définitif en décembre 2022.

Des groupes de travail, ouverts à tous les élus du territoire, en élaboreront le plan d'action pour la période 2021-2024, qui pourra être amendé au fil des ans, au moyen d'avenants.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'autoriser le Président à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) de la communauté de communes Plaine Limagne de 2021-2024, ainsi que tous les avenants nécessaires durant cette période.
- d'autoriser le Président à signer les avenants au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de la communauté de communes Plaine Limagne 2019-2022.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 23/06/2021

Le président,

Le président,

Claude RAYNAUD

